

<https://www.bfmtv.com/normandie/seine-maritime-l-auteur-des-fausses-alertes-a-la-bombe...>

Milan Busignies

2 min read

Seine-Maritime: l'auteur des fausses alertes à la bombe devra indemniser les établissements scolaires

- [BFMTV](#)
- [Normandie](#)



Le symbole de la justice (illustration). - - Ashraf Shazly / AFP

Le tribunal de Rouen a rendu une décision de justice en ce sens, ce vendredi 12 avril. Au total, le préjudice estimé est chiffré à près de 5.000 euros.

Près de 5.000 euros. C'est la somme que devra rembourser [l'auteur des fausses alertes à la bombe](#) aux établissements Camille Saint-Saëns (Rouen) et Marcel Sembat (Sotteville-lès-Rouen).

Cette indemnisation a été ordonnée par une décision du tribunal de justice de Rouen (Seine-Maritime), rendue ce vendredi 12 avril, rapporte [France Bleu](#). Elle s'explique par une série de fausses alertes à la bombe dans le département lors du mois de janvier 2024. Durant ce laps de temps, ces imprévus ont occasionné de nombreux surcoûts pour les lycées qui en étaient victimes.

Par exemple, à la cité scolaire de Camille Saint-Saëns, les évacuations juste avant l'heure du déjeuner ont contraint le personnel à jeter toute la nourriture qui n'avait pas pu être consommée. Outre la question alimentaire, "nous passons par un système affilié à

Pronote, et chaque message est payant" pour prévenir les familles, précise à France Bleu le proviseur Pascal Marie.

Un phénomène "inacceptable"

Au total, six proviseurs se sont constitués parties civiles afin de demander réparation. "Ce sont souvent des journées ou des demi-journées de cours annulées, des élèves et du personnel inquiets et déstabilisés", renchérit Pascal Marie, qui évoque un phénomène "inacceptable".

Si des incidents similaires venaient à se reproduire, le proviseur l'assure: "Je n'hésiterai pas à retourner sur les bancs de la justice."

Generated with Reader Mode